



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 78767

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le développement croissant à la Réunion d'une maladie humaine transmise par l'intermédiaire des moustiques, le chikungunya. Depuis l'apparition du virus sur l'île en mars 2005, le nombre de personnes contaminées ne cesse de progresser. La cellule interrégionale recense actuellement plus de 4 000 cas déclarés. Au-delà des conséquences très invalidantes pour la population, le virus a des répercussions importantes sur la vie économique et sociale. Selon des médecins épidémiologistes, cette maladie est passée d'un mode épidémique à un mode endémique, et quelques cas de complications (encéphalites) ont été constatés. Avec l'arrivée de l'été austral, il faut s'attendre à une recrudescence de la maladie, qui se manifeste en effet généralement pendant la saison des pluies. Il lui demande, compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire, quelles mesures d'urgence envisage de prendre le Gouvernement et notamment s'il entend mettre en oeuvre les dispositions de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques modifiée par les lois n° 2004-809 du 13 août 2004 et n° 2004-1343 du 9 décembre 2004.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78767

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10753

Question retirée le : 4 juillet 2006 (Fin de mandat)